

## **CONSEIL COMMUNAL**

### **Rapport de la Commission de Gestion (COGES) Année 2015-2016**

**Exercice comptable 2015**



## Table des matières

### page

<b>1</b>	<b>Organisation de la commission</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Suivi des participations communales</b> .....	<b>4</b>
2.1	SIE SA.....	5
2.2	TvT Services SA.....	5
2.2.1	Raccordement TV.....	5
2.2.2	Nouveaux produits.....	5
2.2.3	Aspects financiers.....	6
2.3	Conclusions.....	6
2.3.1	Pour SIE SA .....	6
2.3.2	Pour TvT Services SA .....	6
2.3.3	Remise d'informations .....	6
<b>3</b>	<b>Application du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens VD (2012)</b> .....	<b>7</b>
3.1	Préambule.....	7
3.2	Immeuble chemin de Veilloud 5-7.....	7
3.2.1	Rappel.....	7
3.2.2	Calendrier de la mise en application du règlement.....	7
3.3	Immeuble Route du Bois 2-4 .....	8
3.3.1	Rappel.....	8
3.3.2	Calendrier de la mise en application du règlement.....	8
3.4	Immeuble rue du Villars 11 .....	9
3.5	Conclusions.....	9
3.5.1	Loyers applicables .....	9
3.5.2	Déroulement du processus d'application du règlement.....	9
3.6	Immeuble Rue du Villars.....	9
<b>4</b>	<b>Ordures ménagères et déchetterie</b> .....	<b>10</b>
4.1	Principe de causalité pour la taxation des déchets .....	10
4.2	Soutien aux familles avec très jeunes enfants et aide particulière .....	10
4.3	Evolution des tonnages à Ecublens de 2009 à 2014 .....	11
4.4	Heures d'ouverture de la déchetterie .....	11
4.5	Comptabilisation des badges d'entrée .....	11
4.6	Valorsa SA .....	12
4.7	Tridel SA .....	12
4.7.1	Fournisseurs de déchets et actionnariat .....	12
4.7.2	L'usine .....	13
4.7.3	Aspect environnemental .....	13
4.7.4	Impact sur Tridel SA de l'introduction de la taxe au sac.....	13
4.8	Conclusion .....	13

<b>5</b>	<b>Comptes de préavis bouclés .....</b>	<b>14</b>
5.1	Préambule .....	14
5.2	Préavis 6/2012 Réaménagement Tir-Fédéral, secteur Epenex.....	14
5.3	Préavis 1/2014 ; aménagement station vélo libre services.....	14
5.4	Conclusion .....	14
<b>6</b>	<b>Eclairage communal .....</b>	<b>14</b>
6.1	Points faibles de l'éclairage actuel relevés par la commission .....	14
6.2	Plan Lumière .....	15
6.3	Priorités selon rapport « Plan Lumière » .....	16
6.4	Conclusions.....	16
<b>7</b>	<b>Contrôle des comptes communaux .....</b>	<b>16</b>
7.1	Rapport de la Commission des Finances sur les comptes communaux 2015.....	16
7.2	Rapport Fiduciaire FIDINTER S.A. ....	17
7.3	Recommandations de la fiduciaire.....	17
7.4	Mesures pour améliorer la transparence .....	18
<b>8</b>	<b>Comptes intercommunaux.....</b>	<b>18</b>
<b>9</b>	<b>Questions à la municipalité.....</b>	<b>18</b>
<b>10</b>	<b>Conclusions générales.....</b>	<b>18</b>

## 1 Organisation de la commission

Dans sa séance constitutive du 17.9.2015, la commission a élu

- a) Alfonso Izzo, Président,
- b) José Birbaum, rapporteur.

En sa qualité de Président nouvellement élu, M. Alfonso Izzo a exprimé le souhait concernant le déroulement de la commission de gestion 2015/2016

- de rendre la lecture du rapport plus aisée et davantage attractive et pour cela, de rendre un rapport plus synthétique, qui ne soit pas un procès-verbal, mais un extrait des points essentiels que la commission aura relevés,
- de créer, au sein de la commission, 2 ou 3 sous-groupes qui se spécialiseront dans des dicastères de la commune, afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences sur les sujets traités. Cette organisation existe déjà sous cette forme dans d'autres communes et nous a été conseillée par la municipalité.

Ainsi, en fonction des affinités et désirs des membres, la commission s'est organisée comme suit :

Groupe Bâtiment, Urbanisme et Travaux (ci-après BUT)

- Géraldine BINGGELI
- Jacky LEIMGRUBER
- Nicolas MOREL
- Alain BLANCHOUD

Groupe Affaires sociales, Ecoles, Culture, Jeunesse + sport, Petite enfance (ci-après ASECJS)

- Christine MEYER-FAVEY
- Mpsa NZOLANI
- Sylvie PITTET BLANCHETTE
- Antonio DI BIASE
- Manuel WUETHRICH

Le Président et le rapporteur font partie des deux groupes.

Pour ce qui est des autres sections communales non mentionnées plus haut, en particulier Administration générale, Finances et Sécurité publique et informatique, ils seront répartis ultérieurement.

Cette organisation a été mise au vote et approuvée par la majorité des membres.

## 2 Suivi des participations communales

Les motifs pour lesquels nous avons eu un entretien avec M. le Syndic Pierre Kaelin au sujet des participations financières relèvent de la loi du 17.5.2005 sur les participations de l'Etat et des Communes à des personnes morales (LPECPM). Le contexte et les informations générales relatives à ces participations sont détaillés dans le rapport de la commission de gestion 2014/2015, et nous n'y reviendrons pas.

Pour cet exercice, la commission de gestion a décidé de limiter ses questions à l'exercice 2014 des 2 principales participations de notre commune, à savoir SIE SA et TVT Services SA.

## 2.1 SIE SA

L'exercice 2014 est marqué par un bénéfice en très forte hausse à 16,7 mio (2013 : 1,5 mio) en raison principalement

- d'une augmentation de 20% des recettes, liées notamment:
  - à l'acheminement d'énergie, malgré une baisse de 2,2% des GWh transportés,
  - et aux prestations fournies à des tiers

ainsi que

- d'une dissolution de provisions à long terme qui ne sont plus justifiées économiquement de 14 mio (2013 : 2 mio).

De ce fait, les fonds propres au 31.12.2014 augmentent de 16,7 mio (avant dividende) pour se situer à 107 mio.

Sur proposition de son conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire de SIE SA a décidé de procéder en automne 2015 à une restitution de capital à ses actionnaires de 11,635 mio, dont 4,279 mio pour la commune d'Ecublens.

## 2.2 TvT Services SA

### 2.2.1 Raccordement TV

A l'instar des 6 années précédentes, TvT Services perd des parts de marché dans le raccordement TV, au profit des nouveaux acteurs entrés sur le marché depuis 2008.

	<u>Part de marché raccordement TV</u>
2008	100%
2010	98%
2013	90%
2014	87%

Il est clair que, partant d'une situation de monopole en 2008, sa part de marché ne pouvait que se réduire lors de l'arrivée des nouveaux acteurs. Néanmoins, sa part de marché doit tôt ou tard se stabiliser, afin de garder une taille critique suffisante, pour demeurer concurrentielle.

### 2.2.2 Nouveaux produits

Depuis 2008, TvT Services SA est entrée sur le marché du raccordement internet et de la téléphonie fixe et, récemment, de la téléphonie mobile.

	<u>Population des 4 communes</u>	<u>Raccord. Internet</u>	<u>% pop.</u>	<u>Digital Phone</u>	<u>% pop.</u>
2008	42'664	3'825	9%	299	1%
2010	45'295	5'743	13%	174	0%
2013	47'942	7'464	16%	4'820	10%
2014	48'405	7'528	16%	4'620	10%

Le nombre de raccordements internet croît chaque année, sans pour autant atteindre les mêmes chiffres que le principal concurrent Swisscom.

Les raccordements téléphoniques ont, quant à eux, quelque peu régressé en 2014.

La direction de la société a parfaitement conscience de ces résultats décevants, qui semblent s'être répétés en 2015, et malgré un grand nombre de mesures déjà prises par le passé pour enrayer cette tendance, elle va encore accentuer ses efforts en 2016 pour redynamiser les ventes et reconquérir des parts de marché perdues.

### **2.2.3 Aspects financiers**

Les résultats financiers montrent une baisse du chiffre d'affaires de 3% et du bénéfice après impôts de 13%, à 1'523'000.- CHF.

La situation financière est excellente, avec plus de 12 mio de liquidités et immobilisations financières facilement réalisables, sans endettement.

Les fonds propres au 31.12.2014 augmentent à 17'580'000 CHF, avant dividende de 625'000 CHF.

## **2.3 Conclusions**

### **2.3.1 Pour SIE SA**

Les résultats sont à nouveau excellents. Le cash-flow d'exploitation durable de la société permet d'assurer très largement les investissements nécessaires pour l'entretien et le développement du réseau. Sauf surprise, il permettra également d'assurer une politique de distribution de dividende à ses actionnaires beaucoup plus généreuse que par le passé.

### **2.3.2 Pour TvT Services SA**

Il est inévitable que, partant d'une situation de monopole, TvT Service SA perde une part de marché dans le raccordement TV après l'ouverture du marché à des tiers, à l'exemple de Swisscom dans la téléphonie.

La question clé est de savoir jusqu'où la part de marché de TvT Services SA peut descendre, afin que son volume d'affaires puisse encore assurer des revenus suffisants pour financer des charges d'exploitation liées à une bonne qualité de services et les investissements nécessaires à sa compétitivité future.

Avec la multiplicité de nouveaux produits arrivant sur le marché, la taille de TvT Services SA était largement insuffisante pour prétendre à continuer son exploitation seule. A défaut d'une vente pure et simple de son activité télé-réseau à un tiers, à l'instar de ce qu'ont réalisé diverses communes de la région, TvT Services devait rechercher un partenaire actif au niveau national, voire international. Dans ce domaine, le choix n'était pas très grand. Après analyse, elle a pris l'option de s'allier au câblo-opérateur UPC/Cablecom. L'avenir nous dira si cette option était la bonne. Son engagement dans le domaine de la téléphonie, fixe et mobile, et dans le raccordement internet, pour autant qu'il atteigne un niveau suffisant, pourrait pallier partiellement la réduction des revenus TV.

La survie de TvT Services à moyen/long terme sera sans doute plus difficile que celle de sa société sœur SIE SA. En tant qu'actionnaire prépondérant (env. 25%), nous encourageons l'ensemble de la municipalité à porter une attention particulière au développement de cette société et à l'évolution de ses résultats futurs.

### **2.3.3 Remise d'informations**

La commission de gestion, dans sa large majorité, estime que pour pouvoir rapporter au conseil communal, conformément à ses obligations prévues dans la Loi sur les Participations de l'Etat et des Communes à des personnes morales (LPCECPM), les commissaires doivent pouvoir disposer, comme pour l'exercice 2013, et préalablement à la séance avec nos délégués aux conseils d'administration, des rapports de gestions des deux sociétés. Tel ne fut que partiellement le cas pour 2014. Le rapporteur soussigné est allé la veille de la séance chercher un exemplaire au greffe, exemplaire qui lui a été prêté jusqu'au dépôt du présent rapport de commission. M. Nicolas Morel se trouvait détenteur d'un second exemplaire, de par sa qualité de délégué du conseil aux assemblées générales. Par courrier du 27 avril 2016, la commission de gestion a demandé à la municipalité de lui préciser ses intentions futures quant à la remise de ces documents.

La municipalité a refusé d'accéder à cette demande, tout en affirmant cependant qu'elle est prête à remettre à l'avenir, à bien plaisir, un exemplaire au président de la commission, exemplaire qui pourra circuler chez les membres contre engagement à ce qu'ils ne soient ni reproduits, ni remis à des tiers, et qu'il soit ensuite restitué à la municipalité.

La COGES estime qu'elle ne sera pas en mesure d'effectuer sa mission dans ces conditions et a fait recours contre cette décision auprès de Mme la préfète du district de l'Ouest Lausannois, instance de conciliation conformément à la Loi sur les Communes.

### **3 Application du Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens VD (2012)**

#### **3.1 Préambule**

Il est rappelé que la volonté de la municipalité et du conseil communal, lors de l'adoption du règlement, était que ces appartements puissent être attribués à des habitants aux revenus modestes. Il s'agissait, d'une part, de distinguer clairement le loyer net applicable correspondant marché et, d'autre part, de séparer l'aide communale éventuellement attribuée aux locataires en fonction de leurs situations financières.

Ainsi, lorsque le locataire ne remplit pas, ou plus, les conditions prévues pour une aide communale/subvention, l'aide est de suite supprimée et le loyer plein est encaissé au locataire.

Pour la mise en application du règlement, le processus de modification des bases contractuelles avec tous les locataires prévu par le Service des affaires sociales de la commune est succinctement résumé ainsi

- a) séance préalable d'informations aux locataires pour expliquer le règlement et le processus appliqué. Si souhaité, rencontres individuelles,
- b) récolte des informations nécessaires pour analyse des situations de chaque locataire, et décision de la Municipalité pour les cas ne répondant pas entièrement ou en partie au règlement,
- c) envoi d'un courrier à chaque locataire
  - répondant aux critères du règlement : informations des nouvelles conditions
  - ne répondant pas aux critères : demande de contact pour rencontre, explications et propositions selon décision de la Municipalité (cf. point b),
- d) résiliation formelle de tous les baux,
- e) pour les locataires
  - répondant aux conditions : envoi de nouveaux contrats de bail se référant au règlement communal, accompagné d'une décision annonçant l'aide communale éventuelle.
  - ne répondant pas aux conditions : application des termes convenus suite aux propositions exposées lors des rencontres individuelles.

#### **3.2 Immeuble chemin de Veilloud 5-7**

##### **3.2.1 Rappel**

Cet immeuble de 24 appartements était soumis, sous le contrôle du canton de Vaud et jusqu'au 26.11.2013, à la Loi sur le Logement (LL) du canton de Vaud. Il bénéficiait, à ce titre, durant de nombreuses années, de subventions permettant une réduction des loyers versés par les locataires, assumées par moitié par le canton et par moitié par la commune. La fin du contrôle de l'Etat signifiait l'entrée de l'immeuble dans le marché libre.

##### **3.2.2 Calendrier de la mise en application du règlement**

30.1.2014	Séance d'information aux locataires
6.2. au 28.4.2014	Récolte d'information auprès des locataires, pour examen si critères requis
28.4.2014	Adoption par la municipalité de solutions particulières pour les locataires ne répondant pas aux conditions. 4 dérogations selon art. 12 du règlement.
14.5.2014	Courrier aux locataires qui répondent aux conditions (nouveau loyer + aide

communale) et courrier pour prise de rendez-vous avec les locataires ne répondant pas aux conditions afin d'annoncer les propositions, ou avec ceux qui subissent une forte augmentation de loyer.

Au 31 décembre 2015, le rapport nombre d'occupants/nombre de pièces est respecté pour tous les appartements, sauf 2. L'un a fait l'objet d'une dérogation durable acceptée par la municipalité pour des motifs particuliers, motifs que la commission juge acceptables, et l'autre fera l'objet d'un changement d'appartement courant 2016 et sera ainsi normalisé.

Le prix du marché a été fixé pour l'ensemble des appartements à 220.-/m<sup>2</sup>, et l'état locatif se montera à 395'436.- CHF (sans places de parc).

Sur les 24 appartements, 18 feront l'objet d'aide communale pour une somme annuelle de 86'637.60 CHF, conformément aux modalités prévues dans le règlement.

### **3.3 Immeuble Route du Bois 2-4**

#### **3.3.1 Rappel**

Cet immeuble de 26 appartements a fait précédemment l'objet d'une aide communale et cantonale, qui s'est terminée il y a une quinzaine d'année. Depuis lors, les appartements ont continué à être loués à des conditions particulièrement avantageuses, sans critères clairement définis.

#### **3.3.2 Calendrier de la mise en application du règlement**

9.12.2014	séance d'information aux locataires
1.1 au 30.6. 2015	Récolte des informations auprès des locataires, pour examen si critères requis.
13.7.2015	Adoption par la municipalité de solutions particulières pour les locataires ne répondant pas aux conditions. 7 dérogations selon art. 12 du règlement.
12.10.2015	Courrier aux locataires qui répondent aux conditions (nouveau loyer + aide communale) et courrier pour prise de rendez-vous avec les locataires ne répondant pas aux conditions afin d'annoncer les propositions, ou avec ceux qui subissent une forte augmentation de loyer.

Les loyers applicables ont été fixés pour cet immeuble sur une base de 200.- à 220.- CHF/m<sup>2</sup>, soit un état locatif annuel de 381'624.- CHF (sans places de parc), contre 203'292.- CHF réalisé en 2015.

Au 31 décembre 2015,

- 5 locataires ne remplissaient pas les critères de degré d'occupation (nombre de personnes occupant le logement),
- 7 locataires ne remplissaient pas les critères financiers (limite de revenu et fortune), dont 2 ne remplissaient ni l'un, ni l'autre des critères.

Sur les 26 logements, et selon la situation connue au 31.12.2015,

- 7 feront l'objet de dérogations de la Municipalité, au sens de l'article 12, car soit les critères d'occupation (sous-occupation du logement), soit les conditions financières (limite de revenu atteinte ou de fortune), ne sont pas remplis,
- 9 bénéficient ou bénéficieront de l'aide communale pour une somme annuelle de 42'074.40 CHF. Seuls 5 appartements sont « normalisés » à ce jour. Pour les autres, l'office communal veut attendre l'échéance des baux durant l'année 2016 pour procéder aux démarches légales (résiliation et remise de nouveaux baux).

5 logements étaient loués conformément au règlement et au nouvel état locatif. Pour les 21 autres, des courriers ont été adressés aux locataires répondant aux critères du règlement pour les informer des nouvelles conditions. Pour ceux qui n'y répondent pas, des rencontres individuelles ont été organisées afin d'annoncer les conséquences ainsi que les propositions de la Municipalité.

Les démarches formelles (résiliation et envoi de nouveaux baux) sont prévues courant 2016, en fonction des échéances des baux.



### 3.4 Immeuble rue du Villars 11

Il s'agit de 3 appartements. Selon le Service des affaires sociales, les loyers correspondent au marché, mais il serait difficile de soumettre l'immeuble aux critères du règlement sans devoir user de dérogations, car ces appartements ne trouveraient pas preneurs et seraient vides, compte tenu de leur géométrie atypique.

La commission ne s'est donc pas penchée sur cet immeuble.

### 3.5 Conclusions

#### 3.5.1 Loyers applicables

La commission estime que les « loyers marchés applicables » fixés par la municipalité pour les deux immeubles sont un peu inférieurs aux conditions du marché pour des immeubles comparables en âge, situation et état d'entretien, mais acceptables compte tenu de l'historique de l'immeuble.

#### 3.5.2 Déroulement du processus d'application du règlement

La commission rappelle que, durant la période de mise en application du règlement, ce sont

- soit des locataires de la commune nécessitant une aide, qui n'en bénéficient pas
- soit des aides indues qui sont « de facto » versées en maintenant des loyers très/trop bas.

La commune a pris l'option de laisser beaucoup de temps avant de notifier formellement la résiliation et de transmettre les nouveaux baux. La commission comprend la nécessité de discuter avec les locataires qui, souvent, sont dans l'immeuble depuis de nombreuses années. Elle encourage, cas échéant, à accepter des délais supplémentaires à l'échéance contractuelle des baux, pour ceux qui doivent ou veulent quitter l'immeuble. De tels accords éventuels devraient cependant faire l'objet de conventions écrites, liant juridiquement toutes les parties.

Pour l'immeuble **Veilloud 5-7**, la commission relève qu'il n'y avait pas de raison évidente d'attendre la fin de la période d'aide cantonale en novembre 2013 pour discuter de la suite avec les locataires (échéance connue de longue date), et de n'entamer les discussions que le 30.1.2014. Mais aujourd'hui, les résiliations ont été notifiées et l'ensemble des nouveaux baux est entré en force depuis juin 2015, sans qu'il n'y ait eu de procédure auprès du tribunal des baux, ce qui est appréciable.

Pour l'immeuble **Route du Bois 2-4**, ce n'est qu'en décembre 2014 que le processus de mise en application du règlement a débuté. Les modifications contractuelles (résiliation et nouveaux baux) ne seront notifiées formellement aux locataires que durant 2016. En l'état, on ne peut exclure des procédures auprès du tribunal des baux par l'un ou l'autre locataire, afin de faire perdurer le plus longtemps possible la situation dont ils ont bénéficié et bénéficient encore ce jour. Nous pouvons cependant espérer qu'ils feront preuve de « fair play » vu le très large délai informel accordé de facto par la commune depuis 2012 pour appliquer le règlement.

### 3.6 Immeuble Rue du Villars

S'agissant de l'immeuble **Rue du Villars 11**, la commission estime que si la municipalité est d'avis que ces logements ne doivent pas être soumis au règlement communal, elle devrait mettre à jour la liste, au sens de l'art. 2, al 2, et art. 3 du règlement.

## 4 Ordures ménagères et déchetterie

### 4.1 Principe de causalité pour la taxation des déchets

La sous-commission BUT s'est penchée sur le traitement, en 2014, des déchets dans notre commune. Afin de se mettre en règle avec le principe de causalité pour le financement de l'élimination des déchets urbains introduit le 1er novembre 1997 dans la Loi fédérale de Protection de l'Environnement [LPE] et suite à un jugement du Tribunal Fédéral de juillet 2011 imposant que le principe du pollueur-payeur soit respecté, notre commune a dû définir les modalités d'application et adapter son règlement sur la gestion des déchets. C'est ce qu'elle a fait lors de l'adoption du préavis 15/2012.

Pour évaluer les mesures à prendre, le Service «Travaux/ infrastructures /Domaines et Environnement» avait dû estimer de nombreux paramètres, afin d'évaluer le montant prévisible de la taxe par habitant. Il en avait conclu à une taxe probable nécessaire de 75.- CHF/habitant. La commission de gestion a souhaité qu'une comparaison soit effectuée entre les chiffres retenus à ce moment-là et les chiffres effectifs pour 2014.

<b>En résumé</b>		<b>Préavis 15/2012</b>	<b>Exercice comptable 2014</b>
Nombre d'habitant		11'681	12'353
+ Nombre de résidents sec. > 18 ans		353	448
./. nombre de jeunes < 18 ans		2'126	2'350
= Nombre d'habitants soumis à la taxe		9'908	10'451
Déchets urbains collectés (OM), en tonnes		1'685	1'177
Coût traitement ordures ménagères (cf. cpte 450)	CHF	1'696'919.57	1'429'416.23
./. Recettes diverses	CHF	66'105.00	173'025.92
Coût des déchets	CHF	1'630'814.57	1'256'390.31
./. Rétrocession Valorsa (s/vente de sac)	CHF	536'299.10	414'374.55
./. taxes des entreprises	CHF	23'000.00	21'991.40
= coût net pour la commune	CHF	1'071'515.47	820'024.36
dont finançable par l'impôt	CHF	*326'162.91	** 98'905.42
Solde à financer par la taxe forfaitaire	CHF	745'352.56	***721'118.94
soit taxe par habitant > 18 ans	CHF	75.23	69.00

\* Estimation 20% du coût total, selon conseil Etat de Vaud.

\*\* Coûts effectifs du traitement des déchets finançable par l'impôt, selon liste Valorsa.

\*\*\* Taxe non prélevée mais prise sur l'impôt en compte 710.3665.13 « Aides sociales », sur lesquelles la commune doit payer en sus la TVA de 8%, soit 57'480.56.-CHF, au total 778'5998.50 CHF.

### 4.2 Soutien aux familles avec très jeunes enfants et aide particulière

En plus de l'exonération de la taxe des jeunes en dessous de 18 ans, notre règlement prévoit également, en son art. 3, al 3, que la municipalité peut fixer des mesures sociales d'allègement des taxes. Ces mesures se concrétisent par l'octroi de rouleaux de sacs à ordures.

En 2014, ces sacs ont été distribués comme suit :

	Nbre de bénéficiaires	Nbre de sacs 35l	Coûts, en CHF
A la naissance	131	6'550	13'100.00
Enfants de 1 à 3 ans	282	14'100	28'200.00
Autres attribution «affaires sociales»	<u>49</u>	<u>2'450</u>	<u>4'900.00</u>
Total	462	23'100	46'200.00

### 4.3 Evolution des tonnages à Ecublens de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères (OM), en tonnes	2'083	2'020	2'045	2'102	1'094	1'177
Kg par habitant	191	183	180	183	90	95
Total (y.c. papiers, verres, compostables, encombrants etc.), en tonnes	4'666	4'581	4'769	4'947	4'468	4'709
Kg par habitant	428	415	421	430	367	382

La réduction globale du tonnage traité par la commune provient, selon toute vraisemblance, du retour par les consommateurs aux distributeurs (Migros, Coop, Denner, etc.), par exemple des emballages, des produits électriques et électroniques, etc. A relever que ces sociétés de vente au détail remettent directement leurs déchets non récupérables à incinérer à Tridel SA, via l'AVERTD (cf. 4.7.1., infra).

### 4.4 Heures d'ouverture de la déchetterie

Dans son rapport 2015, la COGES a émis le vœu que la municipalité examine une extension des heures d'ouverture de la déchetterie. Ce souhait était motivé par

- l'important investissement de près de 2,5 mio effectué par la commune pour cette déchetterie,
- l'ensemble des arguments relatifs à la nécessité de cette déchetterie pour les citoyens, arguments évoqués par la municipalité pour motiver le conseil communal à accepter le préavis,
- les efforts demandés aux habitants pour le tri des déchets et le paiement d'une taxe au sac depuis le nouveau règlement.

La municipalité a répondu par la négative dans son rapport de gestion (p. 20), auquel nous nous référons.

La Commission de gestion, peu convaincue par les arguments, estime qu'au minimum, la déchetterie devrait rester ouverte entre 12.00h et 13.00h le samedi et que les employés communaux devraient assurer une permanence, en prenant leur pause de midi en conséquence. Outre les arguments invoqués plus haut, elle invoque également la file d'attente devant l'entrée à 13.00h le samedi constatée à plusieurs reprises

Elle souhaite à ce sujet s'en remettre à l'avis du conseil communal, et c'est la raison pour laquelle elle a décidé de déposer, par l'intermédiaire de son président, **un postulat**.

### 4.5 Comptabilisation des badges d'entrée

Pour permettre l'ouverture automatique de la barrière d'entrée, les habitants d'Ecublens doivent se munir d'un badge, disponible auprès de l'administration communale contre le dépôt de 10.- CHF.

En 2014 et 2015, ces badges ont été comptabilisés sous le compte 450.4359 Ordures ménagères et Déchets, compte « prestations diverses » sous forme de revenus. Il s'est agi d'env. 2500 badges pour 22'866 CHF pour les 2 années. Lors des restitutions, le remboursement des badges s'est effectué en 2015 par le poste 450.3137 « reprise des badges déchetterie ». Cela concernait 48 badges pour 444,47 CHF (HT).

La commission observe que notre commune comptabilise ici des revenus et des charges qui n'en sont pas, et que les sommes perçues devraient plutôt faire l'objet d'un compte « consignation badges » au bilan. Cela permettrait par ailleurs d'avoir un contrôle interne des sommes perçues par la remise des badges et d'éviter de payer la TVA., alors qu'il n'y a, de fait, pas réellement de vente de produit.

Elle formule le vœu que la municipalité examine cette proposition, cas échéant en demandant une prise de position de la fiduciaire.

#### 4.6 Valorsa SA

Valorsa SA, Pentaz, est une société anonyme de droit public, dont Ecublens est actionnaire, à l'instar de 100 autres communes vaudoises. Notre commune amène l'ensemble de ses déchets par camion à Pentaz. Valorsa se charge de les recycler (végétaux, papier, verre etc.) ou de les compacter pour les acheminer par train vers Tridel SA, à Lausanne.

#### 4.7 Tridel SA

La sous-commission de gestion BUT a visité Tridel SA le 2 février 2016, en compagnie de MM. Maeder, municipal et Meylan, du service des Travaux/Infrastructures/Domaines & Environnement. Nous avons eu le privilège d'être guidés par M. Arnaud Claus, qui nous apporté tous les commentaires complémentaires souhaités.



Elle a été fondée par 4 entités chargées chacune de la récupération dans une région du canton (voir ci-contre), à savoir :

- Valorsa SA, Pentaz ,
- Gedrel SA, Lausanne,
- Sadec SA, Nyon, et
- STRID SA, Yverdon,

##### 4.7.1 Fournisseurs de déchets et actionariat

	kto	%	Actionariat
Gedrel Lausanne	58,9	37,9 %	36,51%
Valorsa Pentaz	31,7	20,4%	36,03%
Sadec, Nyon	12,2	7,9 %	13,46%
STRID, Yverdon	9,9	6,3	14%
AVERTD, Association Vaudoise des Entreprises de Récupération et de Transport de Déchets (déchets industriels)	31,6	20,3	
Autres	11,1	7,2	
<b>Total</b>	<b>155,4</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 4.7.2 L'usine

L'usine Tridel, construite pour 360 mio et inaugurée en 2006, est un concept intégré

- de traitement par l'incinération de déchets ménagers récoltés dans le canton de Vaud.
- de valorisation de l'incinération de ces déchets par la récupération de la chaleur et sa distribution en chaleur urbaine ou sa transformation en électricité. En 2014, elle a produit
  - 244'000 MWh d'énergie thermique, permettant de chauffer 18'000 personnes approximativement et
  - 73'000 MWh d'énergie électrique suffisants pour assurer sa propre consommation (26'300 MWh), le solde étant injecté dans le réseau des Services Industriels Lausannois.

#### 4.7.3 Aspect environnemental

La fumée produite par l'incinération est traitée et épurée de sorte qu'à la sortie de la cheminée de 80 m, l'analyse de l'air démontre des résultats de 90% inférieurs aux normes légales de protection de l'air.

44% des déchets arrivent par train dans des containers spéciaux, via un tunnel construit de la gare de Sébeillon à l'usine elle-même au nord de la ville. En moyenne, 5 trains de 4 wagons l'empruntent chaque jour.

#### 4.7.4 Impact sur Tridel SA de l'introduction de la taxe au sac

La capacité visée lors de la conception du projet Tridel était l'incinération de 140'000 to/an. Le volume traité au cours des dernières années était le suivant :

	2011	2012	2013	2014
Volume total (milliers de to)	175.9	176.4	157.4	155.4
dont ordures ménagères	125.7	119.6	89.8	81.9

L'introduction de la taxe au sac a eu un impact significatif sur le volume traité, sans être dramatique toutefois pour le fonctionnement de l'usine.

#### 4.8 Conclusion

Même si sa mise en place fut politiquement très difficile, le règlement communal a des conséquences positives et qui vont clairement dans la direction voulue, notamment en ce qui concerne le principe de causalité décidée par la Loi Fédérale sur l'Environnement (pollueur-payeur). Ceci est démontré notamment par le rapport « déchets recyclables/total des déchets » par habitant qui est passé, dans notre commune, de 55% en 2012 à 72% en 2014.

Les habitants ont, dans leur très grande majorité, accepté ces nouvelles règles et respectent l'obligation de mettre leurs ordures ménagères dans les sacs dûment taxés (sacs officiels blancs). Un contrôle annuel effectué par un tiers fait ressortir un taux de 0,6% du volume ne respectant pas ce principe en 2014, descendu à 0,2% en 2015.

Néanmoins, le fait que notre commune ne perçoive pas, dans la réalité, la taxe forfaitaire chez les adultes soumis à la taxe et que, par un jeu d'écritures comptables, elle l'impute aux charges communales sous « aide sociale », tout en payant néanmoins la TVA sur cette somme, a pour conséquence que la partie des coûts qui devrait être payée par des taxes (la partie forfaitaire) l'est finalement par l'impôt, comme c'était historiquement le cas. Or, c'est également ce que les modifications du règlement en 2012 voulaient et devaient changer.

La commission se pose la question de la cohérence de ce mode de procéder avec l'objectif de la Loi Fédérale sur l'Environnement.

## 5 Comptes de préavis bouclés

### 5.1 Préambule

Les préavis examinés ne sont pas d'importance prépondérante, mais dès lors que la municipalité n'a bouclé que ces deux préavis en 2015, nous les avons examinés malgré tout.

### 5.2 Préavis 6/2012 Réaménagement Tir-Fédéral, secteur Epenex

Chiffres en milliers de CHF	Adjudicataire	Soumission retenue TTC	Préavis HT	Coût final TTC
Travaux génie civil	Laurent Membrez	185	190	198
Eclairage public	SIE SA	47	60	47
Mobilier urbain	A-Z		12	3
Plantations	Matthys	11	27	9
Signalisation verticale et marquage		3	6	1
Honoraires			17	9
Frais reprographie			1	
Divers et imprévus			25	0
			338	
TVA			27	
Total			365	267

### 5.3 Préavis 1/2014 ; aménagement station vélo libre services

Chiffres en milliers de CHF	Adjudicataire	Soumission retenue TTC	Préavis TTC	Coût final TTC
Génie Civil	Divers	3	10	4
Raccordement électrique	Fr Electricité	2	2	2
SIE		0	5	0
Divers et imprévus			4	3
			96	84
Subvention fonds développement durable				-10
Total			96	74

### 5.4 Conclusion

A fin décembre 2015, 41 préavis étaient ouverts, dont 3 préavis accordés en 2009, 4 en 2010 et 10 en 2011. La commission se demande si des démarches pourraient être entreprises pour obtenir les factures finales afin de pouvoir boucler les préavis.

Pour les 2 préavis examinés, le groupe BUT s'est rendu auprès des services concernés ; il a reçu toutes les réponses à ses questions. Dans les 2 cas, les plans financiers ont été respectés. Aucune remarque n'est formulée.

## 6 Eclairage communal

### 6.1 Points faibles de l'éclairage actuel relevés par la commission

Quelques commissaires ont procédé à une évaluation des points faibles sur le territoire communal. Pour une partie, ces faiblesses avaient déjà été identifiées par le service, et des réponses satisfaisantes quant à leur rétablissement à courte ou moyenne échéance nous ont été données.

Les photos ci-après permettent de visualiser quelques-uns des problèmes relevés, à titre d'exemples. Elles ont été prises durant les mois de février et mars 2016, entre 22h et 24h.



*A gauche, chemin de la Colline, à la hauteur de Mon Repos: passage piéton non éclairé (vérification faite, ce n'est pas un luminaire en panne ou un arbre qui cache la lampe; il manque réellement un luminaire !). A droite, à titre de comparaison, un passage piéton correctement éclairé (route de Vallaire, au débouché du chemin du Planoz).*



*Route de Vallaire, vue depuis le chemin du Jura en direction du sud-ouest : même en surplomb de la route de Vallaire, les luminaires éclairent largement le ciel → pollution lumineuse et gaspillage d'électricité.*



*Route cantonale RC1, giratoire au débouché de l'avenue Forel : l'éclairage est mauvais pour la visibilité des cyclistes, dont les feux peuvent être confondus avec les spots. Risque élevé qu'un automobiliste ne puisse pas distinguer à temps un cycliste et le renverse.*

En résumé, il reste quelques points que la commune devrait examiner prochainement :

- 1) Route de Bois, éclairage sous les 3 ponts (opportunité d'une cellule crépusculaire, élimination d'un point noir entre les ponts)
- 2) RC1, giratoires sur la partie réhabilitée (entre les intersections avec l'avenue du Tir-Fédéral et avec l'avenue Forel)
- 3) Eclairage insuffisant de divers passages pour piétons, notamment :
  - ch. du Croset devant le stade de football
  - 2 fois au ch. du Stand (18 et près de l'arrêt du bus)
  - ch. de la Colline à la hauteur de Mon Repos
  - près du giratoire, intersection ch. Colline, route de Vallaire, route Neuve.

## 6.2 Plan Lumière

La commission de gestion a également souhaité faire le point en ce qui concerne l'état de l'éclairage communal, sa qualité et sa consommation énergétique. Cette préoccupation coïncidait avec celle de la municipalité, qui avait mandaté la société BG Ingénieurs conseils SA

pour l'établissement d'un « plan Lumière », qui lui a été remis au début 2016. Quelques exemplaires ont été remis à la sous-commission BUT pour examen.

Les quelques informations ci-dessous ressortent pour l'essentiel de ce rapport ainsi que d'une séance de travail de cette sous-commission avec M. Christian Maeder, municipal en charge, et avec M. Laurent Beyer, responsable de l'éclairage public dans notre commune. Nous ne voulons cependant pas nous substituer à l'information que donnera sans doute la municipalité sur ce sujet et nous nous limiterons à communiquer sur ses conclusions. Il y a lieu cependant de relever qu'il ne s'agit que d'un outil d'aide à la décision à disposition de la municipalité, qu'elle va consulter à chaque opportunité, notamment lorsqu'elle devra effectuer des travaux routiers.

### 6.3 Priorités selon rapport « Plan Lumière »

En 2013, l'éclairage communal a consommé 485'000 kWh. Cette consommation est considérée comme élevée, car une bonne partie du parc d'éclairage public a plus de 30 ans et les appareils de cette génération ne sont pas efficaces énergétiquement.

Le rapport propose un plan de priorité comme suit :

Priorité	Nombre de chantiers		Coût
1)	2	CHF	627'000
2)	3	CHF	797'000
3)	2	CHF	433'000
4)	remplacement de l'ensemble des luminaires installés avant 2000	CHF	1'775'000
Divers hors priorité		CHF	218'000
Total		CHF	3'850'000

Selon BG Ingénieurs Conseils SA, la mise en place de l'ensemble de ces mesures pourrait aboutir à une réduction de la consommation à 278'000 kWh, soit une économie de 43%.

### 6.4 Conclusions

Le plan lumière sera un outil très utile à l'avenir, mais ne sera qu'un outil. Sa rédaction a permis, d'une part, de faire un état des lieux complet et précis et, d'autre part, d'évaluer les installations nécessaires et les coûts y relatifs pour atteindre l'idéal. La désignation d'un responsable de l'éclairage public en la personne de M. Laurent Beyeler, qui dispose des compétences nécessaires, nous semble opportune. Sous réserve des éléments mentionnés sous chiffre 7.1 ci-dessus, la commission n'a pas d'autres éléments à relever.

## 7 Contrôle des comptes communaux

### 7.1 Rapport de la Commission des Finances sur les comptes communaux 2015

Les comptes de l'exercice 2015 bouclent avec un léger excédent de charges de CHF 367'000.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 2'722'600.- hors prélèvement dans la réserve générale.

Parmi toutes les variations, quelques-unes méritent d'être mises en évidence. Voici quelques-unes des plus importantes par nature :

- « **Biens, services et marchandises** » de - CHF 903'406
- « **Particip. à des collectivités pub.** » de - CHF 921'897

(Réf : page 7 tableau 2.1)



La marge d'autofinancement opérationnelle prévue à – CHF 0.73 mio est naturellement aussi en progression à CHF 1.20 mio, auxquels s'ajoutent les éléments extraordinaires de CHF 0.83 mio, soit au total CHF 2.03 mios.

Ce premier résultat négatif depuis 2003 confirme que la marge de manœuvre est devenue étroite et incite à la prudence. D'autant plus qu'il est influencé par la réduction unique du capital actions de SIE SA. La part d'Ecublens a été prévue au budget, au niveau du fonctionnement à hauteur de CHF 0.75 mio (gain comptable sûr part. amortie) et au niveau des désinvestissements pour CHF 3.53 mios. Malgré tout, la situation globale est toujours très saine, un taux de fonds propres à 74% et une fortune nette à C

HF 1'160.- par habitant restent enviables. L'ajustement des recettes devra être mis en phase avec le début des grands projets d'investissements et l'extension des prestations, notamment celles en faveur de la petite enfance.

## 7.2 Rapport Fiduciaire FIDINTER S.A.

La séance du 2 mai 2016 a été consacrée à une rencontre entre des représentants de la fiduciaire Fidinter S.A., la Commission de gestion et la Commission des finances. Etaient également présents à cette séance deux conseillers municipaux, le Syndic, M. Pierre Kaelin en sa qualité de responsable du département communal des finances, ainsi que M. Claude Salzman, boursier communal et M. Pascal Besson, secrétaire municipal.

Un des représentant de la fiduciaire a rappelé que, selon le mandat que leur a confié la Municipalité, la fiduciaire a procédé au contrôle restreint des comptes communaux, conformément à la norme suisse y relative et aux directives émises par le Département cantonal des institutions et des relations extérieures (DIRE).

Le bilan au 31 décembre 2015 dont le totale s'élève à **CHF 76'626'166** est conforme à la comptabilité. Les postes du bilan sont correctement évalués et nous ont été justifiés par des documents adéquats.

Les membres de la fiduciaire ont passé en revue l'ensemble du rapport, chapitre par chapitre. Les commissaires ont pu poser toutes les questions qu'ils désiraient et ont obtenu les éclaircissements désirés.

Les sujets abordés avec questions/réponses ont été :

- Organe de contrôle de la commune et mandat de la fiduciaire.
- La caisse de pension intercommunale
- Les comptes jeunesse et intégration
- La récupération de la TVA
- Encaissement des personnes morales
- Acomptes des personnes physiques
- Auberge communale et grande salle → transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier
- Terrains et surfaces appartenant à la commune
- La dette de la commune
- Taxe pompier
- Fond de renouvellement et fond de rénovation des appartements communaux
- Refuge d'Ecublens

L'écart de **CHF 90'477**, provient d'une erreur de répartition dans les comptes de AJESOL, suite à la comptabilisation à double d'une subvention FAJE dans une des entités lors du bouclément. L'écart n'a pas pu être corrigé en 2015, les comptes de la Commune ayant déjà été bouclés.

Cette différence sera comptabilisée sur l'exercice 2016.

## 7.3 Recommandations de la fiduciaire

En se fondant sur le principe de clarté, elle recommande de regrouper les créances envers la même entité et de vérifier la concordance des comptes courants entre les associations intercommunales et notre Commune avant le bouclément définitif.

Dans les conclusions de son rapport, la fiduciaire tient à relever que, lors des contrôles pour l'exercice 2015, la documentation, la préparation des dossiers et les renseignements fournis étaient d'une très bonne qualité. Elle informe que d'une manière générale la commune est bien gérée.

Pour conclure, la fiduciaire donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2015, tels qu'ils sont présentés.

L'ensemble des personnes présentes à cette assemblée remercient M. Salzmann, pour son excellent travail ainsi que M. Kaelin, pour son dernier mandat en tant que syndic.

## **Pour la commission des finances Alessandro STIO**

### **7.4 Mesures pour améliorer la transparence**

Comme le relève Fidinter, les comptes de la commune sont gérés de manière efficiente par le Boursier et son équipe. La commission de gestion relève cependant deux mesures qui pourraient notablement améliorer la transparence des comptes communaux et favoriser l'information pour les prises de décision futures, à savoir

- a) que la comptabilisation des revenus et charges des bâtiments soit distincte pour chaque bâtiment, à l'instar de ce qui se fait pour la grande salle, le cantonnement STPA etc. Nous pensons en particulier à l'auberge communale, aux différents collèges, à la piscine etc.
- b) que les prestations gratuites (places de parc, mise à dispositions de personnel d'entretien etc.) soient comptabilisées sous forme de subventions et/ou de dons.

et formule deux vœux sur ces sujets.

## **8 Comptes intercommunaux**

Voir rapports séparés en annexe.

## **9 Questions à la municipalité**

En annexe, figurent un extrait des questions de la commission de gestion posées par écrit à la municipalité ainsi que les réponses qui lui ont été données.

## **10 Conclusions générales**

**La Commission de gestion tient à adresser ses remerciements à tous les collaborateurs et cadres de l'administration communale, pour la qualité du travail fourni. Elle relève notamment la disponibilité des services, non seulement lors des visites mais également pour les réponses aux nombreuses questions qu'elle a posées.**

**Sous réserve de l'aspect « remise d'information » concernant les rapports de gestion SIE et TvT Services SA, point développé sous chiffre 2.3.3., elle estime que la collaboration avec la municipalité fut excellente et l'en remercie vivement.**

**Elle considère que la gestion de la commune est bien maîtrisée, et que la mise en place des deux nouveaux règlements communaux s'est bien déroulée. Il s'agit des règlements**

- **sur la gestion des déchets,**  
et
- **sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, même si dans ce dernier cas, elle regrette le retard pris dans son application, en particulier pour l'immeuble route du Bois 2-4.**

La commission de gestion rappelle, ci-après, les trois vœux développés dans son rapport, à savoir que :

1. les badges d'entrée de la déchetterie soient comptabilisés à l'actif sous forme d'un compte consignation, cas échéant après discussion avec la fiduciaire (cf. chiffre 4.5)
2. la comptabilisation des revenus et charges des bâtiments soit distincte pour chaque bâtiment, à l'instar de ce qui se fait pour la grande salle, le cantonnement STPA par exemple. Nous pensons en particulier à l'auberge communale, aux différents collèges, à la piscine etc. (cf. chiffre 7.4.)
3. les prestations gratuites (places de parc, mise à disposition de personnel d'entretien, etc.) en faveur de tiers, notamment des associations, des fondations d'utilité publique, soient comptabilisées sous forme de subventions et/ou dons (cf. chiffre 7.4)

Par ailleurs, la commission émet un 4<sup>ème</sup> vœu, à savoir

4. que la municipalité réponde aux vœux de la commission de gestion par communication municipale avant la fin de l'année en cours, ceci nonobstant la communication de ses réponses par le rapport de gestion de la municipalité en 2017.

En outre, elle dépose par son président le postulat suivant, partiellement développé sous point 4.4. du présent rapport :

**Le conseil communal souhaite que la municipalité examine l'intérêt pour les utilisateurs que la déchetterie demeure ouverte entre 12.00h et 13.00h le samedi.**

Arrivée au terme de son mandat, la commission de gestion 2015/2016 vous propose

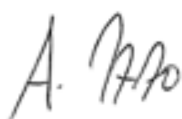
- de prendre acte du rapport de gestion 2015/2016 de la municipalité.
- d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2015 et de donner décharge aux organes responsables,

Ecublens, le 8 juin 2016

Pour la commission de gestion

Alfonso Izzo

José Birbaum



Président



Rapporteur

Annexes :

- 5 rapports sur les comptes intercommunaux
- Extrait des questions COGES / Réponses de la municipalité